



Rapport de la Commission des finances (CoFin)
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 14/2023

Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs d'eaux
claires et d'eaux usées entre le chemin de Derrière-la-Ville et le
chemin de la Plantaz

Président Yves-Marie Hostettler

Membres Sergio Del Gottardo – Gilbert Dupuis – Frédéric Gyga – Walter Lanz

La Commission des finances s'est réunie, dans son ensemble, le 4 avril à 20h00 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, Syndic, de Madame Liliane Annen, Municipale, ainsi que des membres de la commission ad hoc.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

La demande de crédit concerne le remplacement des collecteurs communaux d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) entre le chemin de Derrière-la-Ville et le chemin de la Plantaz. Ces travaux s'inscrivent et s'alignent sur la planification intentionnelle des travaux nécessaires à la réfection de la route d'Yverdon, du chemin de Derrière-la-Ville et de la route de Morrens. En prévision du réaménagement de surface du chemin de Derrière-la-Ville, il est nécessaire de réaliser ces travaux préalablement afin de ne pas devoir ultérieurement creuser dans une chaussée déjà refaite à neuf.

Les travaux envisagés consistent principalement au remplacement de canalisations EC/EU défectueuses et sous-dimensionnées sur une longueur d'environ 150 m. Afin d'améliorer l'accès pour l'entretien des collecteurs (curage), la création de nouvelles chambres de visite est également planifiée.

Sur la base des soumissions reçues, le coût de ces travaux, respectivement de cette demande de crédit, s'élève à CHF 800'000.- contre un montant de CHF 670'000.- inscrit au plan d'investissements 2023-2027. Cette différence se justifie par une augmentation récente et générale des coûts, ainsi que de certaines plus-values liées à divers aménagements paysagers (arbustes, plantations) et adaptation de l'éclairage public.

La Commune est en mesure d'assumer ces travaux au regard de l'état de ses finances et de sa marge d'autofinancement, même sans devoir recourir à un emprunt.

Considérant que ces travaux sont nécessaires et s'inscrivent parfaitement dans la planification intentionnelle des travaux dans notre Commune, la CoFin soutient la demande de crédit déposée par la Municipalité.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vu le préavis 14/2023 du 27 mars 2023 et les considérations qui précèdent, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.- TTC destiné aux travaux pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées entre le chemin de Derrière-la-Ville et le chemin de la Plantaz
- d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2024 ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 17 avril 2023

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux


Yves-Marie Hostettler
Président


Gilbert Dupuis
Rapporteur


Sergio Del Gottardo


Frédéric Gygax


Walter Lanz